

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, **le premier octobre**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2019

Présents : Mmes CHASSELOUP, CORRÉ-GUITARD, MÜLLER, KLEBANOWSKI,
FAUCONNIER
MM. BOURDEAU, SEBERT, PINSON, DARTIER, HOULBRECQUE, DROCHON

Absents / excusés : Mmes COUDERC, BIROT, MM. SOULIVET, SICAUD

Pouvoir : M. SICAUD à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme KLEBANOWSKI

COMPTE RENDU

En mémoire à l'ancien président Jacques Chirac, décédé jeudi 26 septembre à l'âge de 86 ans, une minute de silence a été observée avant de commencer le conseil municipal.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte-rendu du conseil municipal du 02 septembre 2019. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Décision modificative : Acquisition d'une rampe d'accès amovible (accessibilité)
- Approbation du ScOT

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire présente aux conseillers un devis pour l'achat d'une rampe d'accès amovible. En effet, l'accès à l'église n'est pas adapté aux fauteuils roulants. Le coût de cette acquisition s'élève à 2 274,48 €.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits par une décision modificative au compte 2188 opération 10 016 (« Eglise ») du compte 615221 (« entretien de bâtiments publics ») pour un montant de 2 275,00 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

L'évolution de la société, des territoires, de leurs besoins et de leurs attentes génèrent autant d'opportunités que de contraintes en matière d'aménagement du territoire. De la transformation des espaces périurbains à la dévitalisation des centres bourgs, de l'enjeu croissant des mobilités individuelles au défi de l'organisation des déplacements collectifs, de l'impératif économique à la nécessité de garantir un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des habitants, les élus locaux sont confrontés à des enjeux de taille.

Avec des moyens d'actions limités, il n'est pas évident pour les communes d'y répondre individuellement. Face à ces immenses défis, les communes doivent cultiver leurs complémentarités et développer des solidarités intercommunales plutôt que d'opter pour des stratégies économiques et urbaines concurrentes. Cet intérêt est d'autant plus fort pour les territoires ruraux, situés à proximité d'agglomérations déjà organisées, structurées et dotées d'un SCoT. Le SCoT, grâce à un urbanisme coordonné et intégré à l'échelle des bassins de vie ou des aires urbaines, apporterait de nouvelles marges de manœuvre pour accompagner le développement local de façon durable :

- Développement territorial équilibré entre emplois, habitat, commerces, services au sein du territoire ;
- Optimisation de la répartition spatiale de l'investissement public dans une perspective d'efficacité et de solidarité territoriale ;
- Valorisation commune des richesses naturelles et paysagères ;
- Connaissance partagée du fonctionnement du territoire.

Le SCoT permet aux territoires de prendre position sur des sujets majeurs concernant l'aménagement et le développement du périmètre concerné. Un document qui, pour faire simple, planifiera l'aménagement et le développement du territoire. Il s'imposera aux plans locaux d'urbanisme (PLU), la référence pour les collectivités en matière de planification des zones constructibles, des sites plus propices à l'habitat, des espaces économiques et des zones de protection des espaces naturels ou viticoles.

À l'échelle du SCoT de la Haute-Gironde, qui n'intègre pas le SCoT du Cubzaguais, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) en cours d'élaboration définira par exemple, la création des équipements et services en réponse aux besoins de la population, le développement de l'économie locale, l'amélioration des mobilités etc.

Par délibération en date du 26 novembre 2014, le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye –Estuaire a prescrit l'élaboration de son Schéma de Cohérence territoriale.

Le Conseil Syndicat a arrêté par délibération du 1^{er} août 2019, son projet de Schéma de Cohérence territoriale qui traduit l'ambition politique de la Haute Gironde Blaye-Estuaire pour les vingt prochaines années.

En application de l'article L 143-20 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte soumet le projet SCoT aux personnes publiques associées, aux Communes membres, dont la commune de Mazion.

Conformément à l'article L 143-4 du Code de l'Urbanisme, la commune dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis. A défaut, l'avis est réputé favorable.

L'élaboration du projet s'est faite par concertation avec les personnes publiques, diverses associations et professionnelles et notamment lors de réunions publiques.

L'ensemble des documents du projet a été transmis le 07 août 2019, et a été mis à la disposition des élus à cette même date.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le conseil syndical le 1^{er} août 2019.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Madame le Maire informe les conseillers que le réfrigérateur, ainsi que le robot de cuisine de la cantine scolaire ne fonctionnent plus. Des devis ont été réalisés chez l'entreprise SARL ARCHAT. Le coût du remplacement du réfrigérateur s'élève à 346,00 €. Le montant du nouveau robot de cuisine s'élève à 230,29 €

Afin d'effectuer le remplacement de ce matériel, il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits par une décision modificative au compte 2188 opération 10 002 (« Bâtiment scolaire ») du compte 615231 (« entretien de voirie ») pour un montant de 577,00 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°5 ET N°6

Madame le Maire informe les conseillers que des travaux supplémentaires pour l'aménagement du carrefour à Jeantisserme ont dus être effectués concernant le pluvial et les trottoirs. Le coût supplémentaire de ces travaux s'élève à 1 588,32 €.

De plus, il est nécessaire d'installer des panneaux de signalisation supplémentaires afin de signaler un rétrécissement de la voie communale n°1. Un transporteur a cassé le mur de chez Mme CHASSELOUP Marie-Hélène. Le montant du devis s'élève à 721,03 €.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédits de :

- de 1 589,00 € par une décision modificative au compte 2151 opération 10 004 (« Voirie ») du compte 615221 (« entretien de bâtiment »).
- de 750,00 € par une décision modificative au compte 2158 opération 10 004 (« Voirie ») du compte 615221 (« entretien de bâtiment »), au cas où un panneau supplémentaire serait nécessaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Conformément à l'alinéa 6 de l'article 25 de la loi statutaire du 26 janvier 1984 modifiée et au décret du 8 novembre 2011, le Centre de Gestion de la Gironde a procédé à une mise en concurrence pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements de son ressort géographique qui lui ont donné expressément mandat pour le faire.

Cette mise en concurrence portait sur la couverture du risque santé d'une part et la couverture du risque prévoyance d'autre part.

Le 19 juin 2019, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde a délibéré (délibération n° DE 0029-2019) et au regard du rapport d'analyse des offres et du classement a attribué :

- La convention de participation pour le risque santé au groupe « IPSEC »,
- La convention de participation pour le risque prévoyance au groupe « TERRITORIA MUTUELLE »

La commune de Mazion souhaite adhérer à la convention cadre proposée par le Centre de Gestion pour assurer la couverture du risque santé et du risque prévoyance de ses agents dans les conditions figurant en annexe. La convention de participation et/ou prendrait effet au 1^{er} janvier 2020.

S'agissant du niveau de la participation financière de la collectivité, il est projeté d'attribuer :

- en ce qui concerne le risque santé, le montant de 30 € par mois et par agent.
- en ce qui concerne le risque prévoyance, le montant de 10 € par mois et par agent.

La convention de participation santé et prévoyance sera signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Les garanties de l'offre sélectionnée en matière de santé et de prévoyance seront proposées à l'adhésion facultative et individuelle des agents. Seuls les contrats souscrits auprès de l'opérateur ouvriront droit aux participations.

PROJET DE MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint Technique occupé par Madame Annick HYDIÉ, et ce, en raison d'une augmentation du nombre d'heures de ménage des bâtiments communaux.

Aussi, la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint Technique est portée de 13 heures à 16 heures à compter du 01 janvier 2020.

La présente modification du tableau des effectifs justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Compte tenu de l'augmentation d'heures de ménage des bâtiments communaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de porter la durée du temps de travail de l'emploi de d'Adjoint Technique de Madame Christine VIOU à temps non complet créé initialement pour une durée de 24 heures annualisées, à 26 heures annualisées à compter du 01 janvier 2020,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à l'IRCANTEC du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE à l'unanimité:

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

❖ **L'Institut Bergonié** remercie le conseil municipal pour le versement d'une subvention de 200,00 €, accordé lors du conseil municipal du 18 mars 2019. En effet, à la suite du décès de Madame Nelly PERY, Madame le Maire avait proposé, **selon les vœux de Madame PERY** (qui ne souhaitait ni fleurs, ni couronne lors de ses obsèques) de faire un don à l'Institut - Bergonié pour la recherche contre le cancer.

❖ **Ecole** : les alertes incendie et attentat ont été effectuées dans le mois de septembre 2019.

❖ **Marché de Noël 2019** : Organisation du marché de Noël de la commune le samedi 14 décembre 2019 de 10 à 18h avec restauration sur place possible (midi et soir).

ARTISANS, PRODUCTEURS et ANIMATIONS

GIRARD Michèle	33440 AMBARES ET LAGRAVE	Bijoux / Emaux / Décoration
CANTEGRIT Marie-Christine	33820 ST CIERS SUR GIRONDE	Ponchos / Bonnets / Gants / Echarpes
BRARD Béatrice	33710 TAURIAC	Personnalisation vêtements / vêtements poupées
BOUCHON Marie-Jeanette	33240 LALANDE DE FRONSAC	Peintures sur bois / tissus
FONTAINE Valérie	33390 ST MARTIN LACAUSSE	Poupée en tissus
TOMASELLA Annie	33710 PRIGNAC ET MARCAMPS	Compositions / paniers garnis
BUSSARD Christine	33620 CUBNEZAIS	Peintures / Sculpture
LONG Véronique	33390 CARTELEGUE	Arbres en perle / décoration Noël
BRUNETEAU Josiane	33860 REIGNAC	Tricot / décoration
DUDOUET Dominique		Bracelet cuir / bâton de marche
SICAUD Eric	33390 MAZION	Vins / Mousseux

DARTIER Pierre-Charles	33390 MAZION	Vins
CLABAUT Jean-Luc	33390 MAZION	Vins / Champagne
Animation Anglais	33390 MAZION	Gâteaux anglais maison / Décoration « Angleterre »
PINTO Corinne	33920 St CHRISTOLY de BLAYE	Confitures Les Délices de l'Estuaire
COMTE Sébastien	33790 AURIOLLES	Bières artisanales
TUK TUK FOOD (midi)	33390 St MARTIN LACAUSSADE	Cuisine Thaïlandaise
La Bohémienne (soir)	33920 CIVRAC DE BLAYE	Burger / panini / bagel
La Popote de Mina (midi)	33920 SAINT SAVIN	Crêpes, gaufres, paninis
Association CALIFOURCHON (1 000 €)	33620 CEZAC	Calèche / Sculpture de ballons / Jeux d'antan
BORDEAUX GOSPEL ACADEMY (1 000 €)	33130 BEGLES	Chorale Gospel (30 choristes, 1 chef de cœur et 1 pianiste)
JOJO BULLE (1 000 €)	33620 CUBNEZAI	Bulles géantes / création originale
Les Cannes Majors (gratuit)	17130 MONTENDRE	Démonstration majorettes
C.C.E. (gratuit)	33820 BRAUD ET St LOUIS	Deux tivolis 8x3m

La commune offrira le vin et chocolat chauds, jus d'orange et café.

Madame le Maire aimerait que les conseillers puissent se réunir le soir afin de pouvoir dîner tous ensemble.

❖ **Prévision des travaux 2020** : Madame le Maire établit la liste des prévisions de travaux afin de pouvoir demander des devis rapidement et ainsi voter le budget avant les nouvelles élections municipales (15 et 22 mars 2020).

- Acquisition et pose de panneaux sur la RD252 au virage situé aux Enclouses (virage serré).
- Réfection en enrobé bi-couche de la voie communale à Lavoie, impasse devant chez M. BERTHÉ et pose de miroirs.
- Installation de la climatisation dans la salle des fêtes et dans la salle du conseil municipal.
- Réfection des trottoirs et de la voie du lotissement Les Sables.
- Réfection des caniveaux de la voie communale n°1 à l'Hirondelle et de la voie communale n°4 à Perrin, si besoin.
- Acquisition de nouveaux ordinateurs pour la mairie, avec licences des logiciels.
- Installation de 4 ralentisseurs coussins Lyonnais à Jeantisserme (RD252).
- Voie communale n°5 à revoir passage de route devant chez M. MERCIER à Lavoie.
- Installation d'une clôture à l'aire de jeux.
- Réfection de la voie communale n°102 de Biraud à Valette.
- Réfection de la voirie au lotissement Bergeron.

❖ Mme KLEBANOWSKI émet l'idée d'offrir un cadeau, conjointement avec la commune d'Eyrans, un cadeau de départ du CM2 pour la 6^{ème}. Madame le Maire et les conseillers seraient d'accord et propose de soumettre cette idée lors du prochain conseil d'école.

❖ Mme KLEBANOWSKI souhaiterait qu'un article sur les bruits de la campagne soit publié dans le bulletin municipal. En effet, de nombreux habitants de la commune semblent être incommodés du bruit d'animaux de compagnie, de basse-cour, des cloches et de l'aire de jeux. Elle propose d'écrire cet article, et Mme le Maire et les conseillers autorisent la publication lors du prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Prochain conseil municipal : le mardi 05 novembre 2019 à 20h30